

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session
Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À

LA RÉPUBLIQUE DES MALDIVES

POUR LE

**PROGRAMME POST-TSUNAMI DE RELÈVEMENT DES PÊCHES ET
DE L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – CONTEXTE	1
A. L'impact du tsunami	1
B. Intervention du FIDA	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	3
A. Zone couverte par le programme et groupe cible	3
B. Objectifs et portée	3
C. Composantes	4
D. Coûts et financement du programme	5
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	7
F. Organisation et gestion	7
G. Justification économique	8
H. Risques	8
I. Impact sur l'environnement	8
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	9
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	9
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	10
APPENDICES	
I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN MALDIVES (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AUX MALDIVES)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Rufiyaa (MVR)
1,00 USD	=	12,8 MVR
1,00 MVR	=	0,078 USD

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

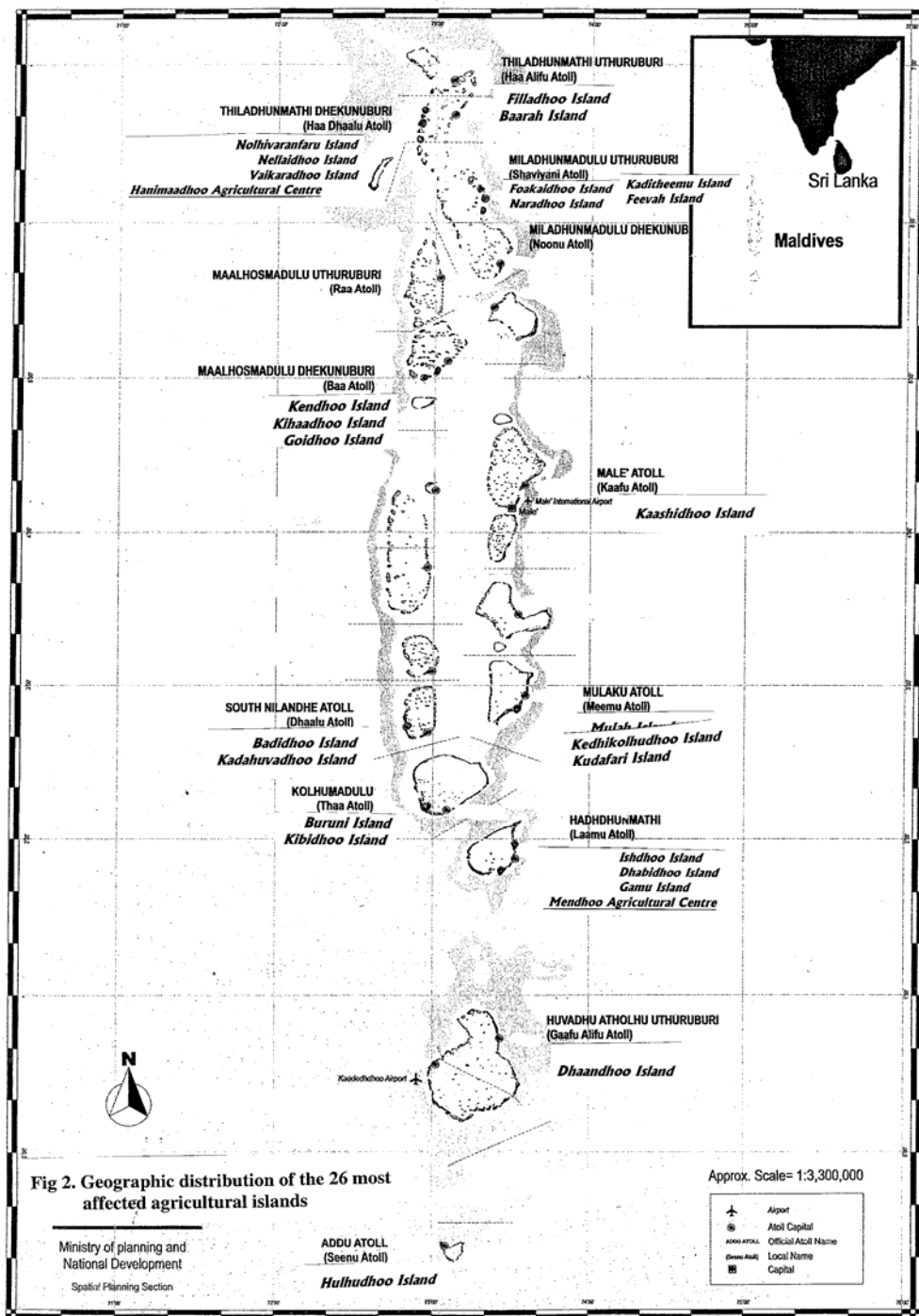
SIGLES ET ACRONYMES

TRE	taux de rendement économique
TRRF	Fonds de secours et de reconstruction post-tsunami
VAN	valeur actuelle nette

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DES MALDIVES**Année budgétaire**

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DES MALDIVES

**PROGRAMME POST-TSUNAMI DE RELÈVEMENT DES PÊCHES ET
DE L'AGRICULTURE**

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
PAYS BÉNÉFICIAIRE:	République des Maldives
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	4,99 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 1,40 millions de DTS (équivalent approximativement à 2,05 millions de USD) ^a Don: 140 000 DTS (équivalent approximativement à 200 000 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Italie (Fonds supplémentaires)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	500 000 USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Don
CONTRIBUTION DU PAYS BÉNÉFICIAIRE:	193 100 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

^a Un montant supplémentaire représentant l'équivalent de 2,05 millions de USD sera mobilisé ou fourni au titre des prêts alloués conformément au Programme de travail et budget du FIDA pour 2006.

NOTE DE PRÉSENTATION

Ce programme de relèvement et de développement durable a pour but de faire face aux besoins à long terme des communautés affectées par le tsunami qui a déferlé dans la région le 26 décembre 2004, dont les principales victimes ont été des agriculteurs et des pêcheurs pauvres. S'il n'est pas organisé et mis en œuvre d'urgence un vaste programme de relèvement et de reconstruction, beaucoup de ruraux risquent fort de sombrer dans une pauvreté encore plus grave. L'assistance, qui a une importance critique, ne doit pas se borner à fournir des secours immédiats mais aussi tendre à reconstituer les compétences et les avoirs pour l'avenir de sorte que les bénéficiaires soient moins vulnérables et puissent mieux résister aux chocs.

Les Maldives sont un archipel corallien situé dans l'océan Indien composé d'une chaîne de 1 190 îles qui forment 26 atolls dispersés sur une superficie de 90 000 km². La plupart des îles sont petites, plates et situées en moyenne à 1,6 m au-dessus du niveau de la mer, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Les quelque 300 000 habitants du pays sont dispersés sur plus des 200 îles habitées. La dispersion des îles et la faible densité de population renchérissent considérablement la prestation des services sociaux et administratifs essentiels, ce qui se traduit par des déséconomies d'échelle et par des coûts de transport élevés. Ces deux facteurs compliquent beaucoup aussi les efforts de développement, de relèvement et de secours.

L'objectif d'ensemble du programme est de contribuer à rétablir le produit intérieur brut agricole à ce qu'il était avant le tsunami, de remettre l'économie sur la voie d'une croissance stable à long terme et de réduire la vulnérabilité du secteur des pêcheries aux catastrophes naturelles. Plus spécifiquement, il s'agira de relever le secteur de la pêche et de rendre aux pêcheurs leurs moyens de subsistance. En ce qui concerne l'agriculture, le programme tendra à promouvoir le relèvement de la production dans les atolls afin de reconstituer les moyens de subsistance des habitants, d'améliorer leur régime alimentaire, d'accroître le revenu des ménages, de réduire la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire.

Le programme comporte quatre volets: relèvement et développement durable du secteur des pêcheries; relèvement et développement durable du secteur de l'agriculture; appui à la formulation de politiques et renforcement des capacités et fourniture d'une assistance technique au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines; et coordination, gestion et exécution du programme.

Ces activités seront mises en œuvre dans le contexte du Programme de relèvement économique et de reconstruction élaboré par le gouvernement et seront supervisées par un comité directeur indépendant composé de représentants des Ministères des finances et du Trésor, du développement des atolls, de la planification nationale et des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines ainsi que d'organisations du secteur privé. Il sera constitué au sein du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines une unité d'exécution du programme. La composante pêcheries sera gérée par le Directeur de la Division des pêcheries et des ressources marines; la composante agriculture sera gérée, au plan central, par le Directeur des Services de l'agriculture et de la foresterie et, au niveau de chaque centre agricole, par un agronome.

Le coût total du programme, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, est estimé à 4,99 millions de USD. La composante pêcheries en représente la majeure partie (3,04 millions de USD), suivie par la composante agriculture (1,08 million de USD), l'appui au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines (0,40 million de USD) et la coordination, la gestion et l'exécution du programme (0,13 million de USD). Le FIDA accordera au Ministère un don de 200 000 USD sous forme d'assistance technique ainsi qu'un prêt de 2,05 millions de USD (voir la note a) en vue de la réalisation des autres activités prévues au programme. L'Italie fournira un don de 500 200 USD au titre des fonds supplémentaires, et le Gouvernement des Maldives apportera une contribution de 193 100 USD.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À
LA RÉPUBLIQUE DES MALDIVES
POUR LE
PROGRAMME POST-TSUNAMI DE RELÈVEMENT DES PÊCHES ET
DE L'AGRICULTURE**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République des Maldives, comprenant un prêt de 1,40 millions de DTS (équivalant approximativement à 2,05 millions de USD)¹ à des conditions particulièrement favorables et un don de 140 000 DTS (équivalant approximativement à 200 000 USD) en vue de contribuer au financement du Programme post-tsunami de relèvement des pêches et de l'agriculture. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et il sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – CONTEXTE

A. L'impact du tsunami

1. Le tsunami qui a déferlé dans l'océan Indien le 26 décembre 2004 à une vitesse de 500 km à l'heure s'est abattu, sous forme de vagues géantes, sur le littoral de 15 pays², dévastant tout sur son passage. Aux Maldives, l'ampleur des dommages au regard de la taille et de la population du pays était inconnue de mémoire d'homme. Les vagues causées par le tsunami ont inondé la majeure partie du pays, semant la mort et causant de graves dommages à l'infrastructure critique du pays: lieux de villégiature pour touristes, habitations, écoles, dispensaires, navires de pêche, matériels de transport et de communication, installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et infrastructure électrique. Beaucoup d'îles ont été complètement inondées ou sérieusement endommagées, les moyens de subsistance de près d'un tiers de la population ont été sérieusement compromis et de graves dommages ont été causés aux cultures et terres agricoles.

2. Selon l'évaluation conjointe réalisée par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque japonaise pour la coopération internationale, le montant total des dommages est estimé à environ 470 millions de USD, dont 298 millions de USD de pertes directes. Le secteur du tourisme est celui qui a le plus souffert, avec des pertes d'environ 100 millions de USD, suivi par le secteur du logement, où les pertes se sont montées à 65 millions de USD.

3. Les pêcheries jouent un rôle vital dans les moyens de subsistance de la population des Maldives. Ce secteur emploie environ 11% de la population active, est à l'origine de plus de 60% des exportations, est le principal moyen de subsistance pour 20% de la population et apporte environ 9,3% au produit intérieur brut (2004). À la suite du tsunami, 120 navires de pêche ont été sérieusement

¹ Un montant supplémentaire représentant l'équivalent de 2,05 millions de USD sera mobilisé ou fourni au titre des prêts alloués conformément au Programme de travail et budget du FIDA pour 2006.

² Bangladesh, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Maldives, Maurice, Myanmar, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande et Yémen et l'île de la Réunion (département français d'outre-mer).

endommagés et perdus, une cinquantaine de plus ont été partiellement endommagés, une large part des engins et matériels de pêche ont disparu et les dommages causés aux quais et aux ports ont rendu très difficile l'accès à certaines îles. De plus, comme il est rare que les communautés de pêcheurs aux Maldives déposent leur argent à la banque, la majeure partie de leurs économies a été emportée par le tsunami, qui a détruit ou sérieusement endommagé 50% des logements. Le montant total des dommages causés à l'industrie de la pêche est estimé à 25 millions de USD, dont 13,1 millions de USD de pertes directes.

4. Bien que le développement de l'agriculture aux Maldives soit sérieusement limité par le manque de terres arables et d'eau, la production agricole constitue une importante source de revenus pour les communautés insulaires. Le tsunami a dévasté les cultures de quelque 2 100 exploitations; a détruit les petites exploitations de subsistance et les outils agricoles de quelque 11 700 ménages; et a endommagé plus de 700 000 arbres fruitiers et 840 000 arbres destinés à la production de bois d'oeuvre. Les terres et les nappes d'eau souterraines ont été sérieusement affectées dans 35 îles, et les intrusions d'eau salée, dans les îles habitées, ont endommagé 60% des champs.

B. Intervention du FIDA

5. Le Gouvernement des Maldives a rapidement lancé une énergique opération de secours et de relèvement avec l'appui des organismes de secours et d'aide en cas d'urgence des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'autres partenaires du développement et des forces armées, et a mis sur pied un comité ministériel et un Centre national pour la gestion des secours. Le Ministère de la défense a été chargé de la coordination de l'ensemble des efforts de secours; le Ministère des finances et du Trésor de coordonner l'assistance des donateurs; et le Ministère de la planification et du développement de la collecte de données et de l'action à long terme. De ce fait, les communications avec 11 atolls ont été rétablies en moins de 24 heures et les secours ont commencé à être expédiés aux communautés dans le besoin dès le 27 décembre 2004.

6. Comme, essentiellement, le FIDA a pour vocation de mener des activités de relèvement et de redressement à moyen et à long terme, il a été convenu qu'il ne commencerait à intervenir qu'une fois la situation d'urgence maîtrisée. Le Gouvernement des Maldives et le FIDA ont, entre le 2 et le 16 février 2005, examiné conjointement comment le FIDA pourrait fournir une assistance pour faciliter le relèvement et le redressement à moyen terme après le tsunami. Étant donné l'urgence de la situation, le FIDA a rapidement préparé un nouveau programme pour fournir une assistance aux communautés affectées par le tsunami dans les atolls de Meemu, Thaa, Laamu et Ghaaf Dhalu ainsi qu'à Malé: il s'agit du projet de programme post-tsunami de relèvement des pêches et de l'agriculture, dont le coût total se monte à quelque 4,99 millions de USD.

7. Il a été convenu en outre que le programme devrait tendre à compléter les interventions d'urgence et les opérations de redressement entreprises par les autres donateurs, par exemple pour distribuer des intrants agricoles et du matériel de pêche, afin de garantir la durabilité de l'intervention dans une perspective à moyenne et longue échéance. Il s'agit notamment des interventions mises sur pied par les donateurs comme la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, la Banque japonaise pour la coopération internationale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et différentes ONG.

8. Afin d'assurer la transparence des aspects financiers des secours fournis pour faire face à la situation d'urgence causée par le tsunami, le programme a été aligné sur le Fonds de secours et de reconstruction post-tsunami (TRRF) créé par le gouvernement. Le TRRF recevra les ressources provenant du budget national ainsi que des entités locales et internationales destinées à mener à bien les activités de secours, de relèvement et de reconstruction, conformément aux objectifs fixés par le gouvernement et par les donateurs. Un comité directeur composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et des donateurs sera chargé de suivre et de superviser l'utilisation

des fonds. Le TRRF sera administré par la Division de la comptabilité du Ministère des finances et du Trésor.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone couverte par le programme et groupe cible

9. Le programme a pour but de satisfaire les besoins essentiels des pêcheurs affectés par le tsunami qui vivent dans les îles ci-après: Dhiggaru, dans l'atoll de Meemu; Vilhufushi dans l'atoll de Thaa; Maamendhoo dans l'atoll de Laamu; et Madaveli dans l'atoll de Ghaaf Dhalu. Ces îles ont une population totale de 8 145 habitants, à l'intention desquels il est prévu de remettre en état et de moderniser les installations de réception du poisson. Environ 150 pêcheurs recevront de nouveaux navires. Les communautés de pêcheurs qui ont recueilli des habitants des îles touchées par le tsunami bénéficieront aussi des services fournis dans le cadre du programme.

10. En ce qui concerne l'agriculture, le Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines a identifié les 26 îles qui ont le plus besoin d'assistance dans le cadre du programme (voir la carte de la zone du programme). Ces îles ont été sélectionnées sur la base aussi bien de la gravité des dommages causés par le tsunami que de la vulnérabilité des populations rurales. Le programme visera en priorité à fournir des services d'appui aux communautés qui vivent sur ces îles, où la principale source de revenus est l'agriculture. Le deuxième groupe de 24 îles sera sélectionné par le Ministère pendant l'exécution du programme à la lumière: a) de l'importance que revêt l'agriculture; b) de l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité; et c) des niveaux de l'insécurité alimentaire.

11. Le principal groupe cible, dans le cas de la composante agriculture, est composé des ménages pauvres qui sont tributaires de l'agriculture de subsistance pour leur alimentation et leurs revenus et dont les récoltes et les biens de production ont été détruits ou endommagés par le tsunami. L'on estime qu'une assistance sera fournie à 5 000 ménages (soit quelque 20 000 bénéficiaires) vivant dans une région d'une superficie d'environ 1 000 hectares.

B. Objectifs et portée

12. **But et objectifs.** Le but d'ensemble du programme est de contribuer à rétablir le produit intérieur brut agricole à ce qu'il était avant le tsunami, de remettre l'économie sur la voie d'une croissance stable à long terme et de réduire la vulnérabilité du secteur des pêcheries aux catastrophes naturelles. En ce qui concerne les pêches, le programme aidera à relancer les activités du secteur et à augmenter le revenu des familles des pêcheurs en rétablissant leurs moyens de subsistance. En ce qui concerne l'agriculture, le programme tendra à promouvoir le relèvement de la production dans les atolls afin de reconstruire les moyens de subsistance des habitants, d'améliorer leur régime alimentaire, d'accroître le revenu des ménages, de réduire la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire.

13. **Stratégie d'exécution.** Le programme collaborera, en complétant leur intervention, avec les autres donateurs et parties prenantes en vue de resserrer la coopération et la coordination des activités. En ce qui concerne la composante pêcheries, le programme contribuera à la réalisation des objectifs du septième Plan national de développement, actuellement en préparation, en finançant l'achat de nouveaux navires de pêche et des activités de formation, en développant les marchés et en mettant en place des installations réfrigérées pour la conservation du poisson. Ces activités, qui vont dans le sens des politiques arrêtées par le gouvernement, se traduiront par une diversification du secteur; réduiront les pertes après les prises; amélioreront la qualité du poisson, qui pourra par conséquent être vendu à un prix plus rémunérateur, ce qui contribuera à la viabilité des ressources halieutiques; et améliorera la situation socioéconomique des communautés de pêcheurs. En ce qui concerne l'agriculture, il est prévu de distribuer des intrants agricoles, des outils et des matériels, afin de compléter ainsi les secours d'urgence fournis par d'autres donateurs. Il sera adopté une approche intégrée de la remise en état des sols, du relèvement de la production et de la gestion des ressources en eau. Les techniciens des centres

agricoles qui ont participé aux secours pendant la phase d'urgence recevront une formation et seront déployés dans les îles affectées par la catastrophe pour y aménager des terrains pilotes, après quoi ils dispenseront eux-mêmes une formation aux groupes d'agriculteurs en matière de remise en état des sols, de relèvement de la production et de gestion de l'eau au niveau des exploitations. Dans tous les cas, les activités visant à appuyer l'agriculture seront fondées sur une approche participative répondant à l'initiative des communautés.

C. Composantes

14. Le programme comporte quatre volets: relèvement et développement durable du secteur des pêcheries; relèvement et développement durable du secteur de l'agriculture; appui à la formulation de politiques et renforcement des capacités et fourniture d'une assistance technique au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines; et coordination, gestion et exécution du programme.

Relèvement et développement durable du secteur des pêcheries

15. **Appui à la production de la pêche.** Il est prévu, dans le cadre du programme, de remplacer neuf bateaux de pêche et de les doter d'installations de conservation du poisson; ce chiffre représente 20% environ des besoins évalués. Le secteur local de la construction navale est capable de construire ces bateaux, et le Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines a la capacité de superviser le travail. En outre, il sera installé des fabriques de glace sur des îles sélectionnées pour aider les communautés de pêcheurs à améliorer la qualité de leur production.

16. **Commercialisation du poisson.** Il est prévu de créer et d'équiper quatre marchés au poisson (ou stations de réception) à proximité des installations portuaires d'îles sélectionnées. Ces marchés faciliteront les opérations de nettoyage, d'éviscération et de découpe des industries artisanales de traitement du poisson. Chaque marché sera doté d'installations réfrigérées pour la conservation du poisson et il y sera construit des abris pour les magasins. Les communautés bénéficiaires contribueront à la création et à la gestion de ces installations.

17. **Formation et vulgarisation.** Il sera dispensé une formation à la gestion de la chaîne du froid, à la création de petites entreprises et aux aspects socioéconomiques. En outre, un certain nombre d'agents du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines pourront recevoir une formation spécialisée plus poussée dans des domaines comme la gestion de la chaîne du froid, la gestion du programme, les aspects socioéconomiques des activités, les services de vulgarisation et la communication.

Relèvement et développement durable du secteur agricole

18. **Commercialisation des produits agricoles.** Il sera fourni une assistance au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines pour l'aider à créer à Malé un nouveau marché de produits frais car le marché actuel ne peut être agrandi faute d'espace. Il sera également fourni un appui pour former un agent du Ministère à la commercialisation des produits agricoles.

19. **Recherche adaptative et services de vulgarisation agricole.** L'on s'attachera à compléter et à renforcer les efforts fournis par le gouvernement pour concentrer les ressources humaines limitées qui sont disponibles dans les deux centres agricoles de Mendhoo, au sud, et de Hanimaadhoo, au nord, pour créer ainsi, sur le plan technique, une masse critique fondée sur le concept de "pôles insulaires". La stratégie consistera à concentrer dans toute la mesure possible le personnel formé dans ces deux centres pour pouvoir fournir une assistance technique et dispenser une formation aux agriculteurs des îles voisines.

Appui à la formulation des politiques, renforcement des capacités et assistance technique au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines

20. Un don sera accordé au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines pour lui permettre de résoudre les problèmes de politique générale liés aux pêcheries et à l'agriculture, y compris ceux qui ont surgi à la suite du tsunami. Ce don sera utilisé pour renforcer les capacités du Ministère de différentes façons: formation des cadres supérieurs, voyages d'études à l'étranger, organisation de séminaires et d'ateliers au plan national, fourniture de services consultatifs, études et assistance technique.

Coordination, gestion et exécution du programme

21. Il sera fourni un financement pour créer au sein du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines une unité chargée de l'exécution du programme ainsi que pour former le personnel du Ministère dans des domaines comme les achats, l'audit, la gestion et le suivi des programmes, la préparation de rapports et les services consultatifs.

D. Coûts et financement du programme

22. Le coût total du programme est estimé à 4,99 millions de USD (voir le tableau 1), dont 4,65 millions de USD de coûts de base et 141 000 USD au titre des provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers. L'élément en devises est estimé à 2,5 millions de USD, soit environ 52% du coût total du programme. La majeure partie des fonds ira au relèvement du secteur des pêcheries, soit 65% des coûts de base tandis que l'appui à la production agricole en absorbera 23%. Indépendamment des coûts de base du programme, un don supplémentaire de 200 000 USD sera nécessaire pour renforcer les capacités du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines et pour dispenser une formation aux cadres clés dans les domaines des pêcheries et de l'agriculture.

23. Le programme sera financé au moyen d'un prêt du FIDA d'approximativement 4,10 millions de USD³ (82% des coûts du programme) et d'un don de 200 000 USD (4%), ce dernier devant être financé au moyen des fonds alloués pour 2005 aux dons aux petits pays (tableau 2). Le prêt servira principalement à financer les activités de relèvement et de modernisation du secteur des pêcheries et du secteur agricole. Le don sera utilisé pour renforcer les capacités du Ministère de fournir des services aux secteurs des pêcheries et de l'agriculture. En outre, un don supplémentaire de 500 200 USD sera fourni au titre des fonds supplémentaires de l'Italie en vue de fournir un appui en matière de formulation des politiques au Ministère. La contribution du gouvernement couvrira les dépenses de personnel et les impôts.

³ Un montant de 2,05 millions de USD sera fourni au titre du Programme de travail et budget du FIDA pour 2005. Le solde sera mobilisé ou fourni au titre des prêts alloués conformément au Programme de travail et budget du FIDA pour 2006.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(milliers de USD)

Composantes	Monnaie	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
	locale				
Relèvement et développement durable du secteur des pêcheries	1 297,8	1 742,9	3 040,7	57	65
Relèvement et développement durable du secteur agricole	694,9	383,2	1 078,0	36	23
Appui à la formulation des politiques, renforcement des capacités et assistance technique au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines	177,9	221,1	399,0	55	9
Coordination, gestion et exécution du programme	61,0	68,2	129,2	53	3
Total des coûts de base	2 231,6	2 415,3	4 646,9	52	100
Provision pour aléas d'exécution	60,8	36,1	96,9	37	2
Provision pour aléas financiers	-	44,5	44,5	100	1
Total des coûts du programme	2 292,3	2 496,0	4 788,3	52	103
Présence du FIDA sur le terrain et renforcement des capacités du Ministère	200,0	-	200,0	-	-
Total général	2 492,3	2 496,0	4 988,3	-	-

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(milliers de USD)

Composantes	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Don de l'Italie		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Relèvement et développement durable du secteur des pêcheries	3 024,8	96,6			-		106,5	3,4	3 131,3	65,4	1 791,9	1 339,4	-
Relèvement et développement durable du secteur agricole	1 024,6	92,2			-		86,7	7,8	1 111,3	23,2	400,5	710,7	-
Appui à la formulation des politiques, renforcement des capacités et assistance technique au Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines	-	-			413,2	100,0	-		413,2	8,6	233,1	180,1	-
Coordination, gestion et exécution du programme	45,6	34,4			87,1	65,6	-		132,6	2,8	70,5	62,1	-
Total des décaissements	4 095,0	85,5			500,2	10,4	193,1	4,0	4 788,3	100	2 496,0	2 292,3	-
Présence du FIDA sur le terrain et renforcement des capacités du Ministère	-	-	200,0	-	-	-	-	-	200,0			200,0	
Total général des coûts du programme	4 095,0	82,1	200,0	4,0	500,2	10,0	193,1	3,9	4 988,3	100	2 496,0	2 492,3	

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

24. Tous les marchés de biens et de services seront passés conformément aux directives pertinentes du FIDA et aux procédures du Fonds de secours et de reconstruction post-tsunami. Dans tous les cas où cela sera possible, les marchés d'acquisition de matériel et de matériaux seront regroupés au plan national. Dans le cas du petit matériel, des matériaux et des services localement disponibles, les marchés seront passés par les coordonnateurs régionaux. Dans toute la mesure possible, les entrepreneurs auront recours à de la main-d'œuvre locale pour fournir des emplois dans la zone couverte par le programme.

25. Tous les marchés de biens et de services d'une valeur égale ou supérieure à l'équivalent de 40 000 USD seront attribués à la suite d'appels d'offres locaux. Les marchés d'une valeur comprise entre 10 000 et 40 000 USD seront attribués à la suite de consultations locales des fournisseurs. Les marchés d'une valeur inférieure à 10 000 USD seront conclus de gré à gré. L'approbation préalable de l'institution coopérante sera requise pour tous les marchés d'une valeur supérieure à l'équivalent de 100 000 USD.

26. **Décaissements.** Les fonds alloués au programme seront décaissés sur une période de cinq ans. Le calendrier de décaissement proposé reflète la structure décentralisée de la gestion du programme; les fonds seront gérés au niveau des atolls ou des îles par chaque coordonnateur régional. Un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert à la Banque des Maldives. Le représentant habilité du gouvernement chargé de signer les demandes de décaissement des fonds du FIDA sera également responsable de la gestion du compte spécial. Le versement initial du FIDA au compte spécial correspondra au montant des décaissements projetés pour une période de six mois, calculé sur une année moyenne, pour les districts couverts par le programme et pour l'unité chargée de l'exécution du programme. Il pourra être demandé au FIDA de régler directement les fournisseurs dans le cas de tous les marchés d'une valeur dépassant l'équivalent de 20 000 USD.

27. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les comptes du programme et les comptes des agents d'exécution seront vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général des comptes, conformément aux procédures du gouvernement ayant l'agrément du FIDA. Des rapports certifiés de vérification des comptes seront communiqués au FIDA au plus tard six mois après la fin de l'exercice. Le vérificateur des comptes formulera une opinion spécifique concernant le mécanisme de financement des agents d'exécution, l'utilisation faite des ressources du programme, les comptes des partenaires et des rapports financiers.

F. Organisation et gestion

28. Le programme sera exécuté dans le cadre général constitué par le Programme de relèvement économique et de reconstruction du gouvernement, mais il sera guidé par un comité directeur indépendant composé de représentants des Ministères des finances et du Trésor, du développement des atolls, de la planification nationale et des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines ainsi que d'organisations du secteur privé. Le comité directeur sera présidé par le Directeur général des services de l'agriculture et de la foresterie du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines.

29. Il sera créé au sein du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines une unité d'exécution du programme qui comportera un directeur de programme nommé par le Ministère, lequel sera responsable des questions financières et de la comptabilité, des marchés, de la planification du programme et de l'exécution des activités concernant le développement durable du secteur des pêcheries et de l'agriculture. Les locaux à usage de bureau, les services administratifs, le matériel, les matériaux et les fournitures seront mis à la disposition du programme par le Ministère. La composante pêcheries sera gérée par le Directeur des pêcheries et des ressources marines, et la composante agriculture sera gérée, au niveau central, par le Directeur des services de l'agriculture et

de la foresterie et, dans les centres agricoles, par les agronomes désignés par ce dernier. Les agronomes/coordonnateurs régionaux aideront à mettre en œuvre la composante et superviseront son exécution dans chaque centre ainsi que dans les îles avoisinantes sélectionnées.

30. Aux fins des activités de vulgarisation et de démonstration menées dans les îles sélectionnées, il sera suivi les arrangements adoptés par le Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines pendant la phase d'urgence en vue de la création dans les îles d'équipes pluridisciplinaires d'appui chargées de coordonner, de planifier et d'exécuter les activités de relèvement de l'agriculture avec la participation des exploitants. Les équipes d'appui ainsi constituées dans les îles seront chargées de coordonner, de planifier et d'exécuter les activités du programme au niveau des îles et seront composées de membres des institutions locales existantes, comme les bureaux ou comités de développement des atolls et des îles, associations féminines et associations d'agriculteurs. De préférence, les membres des équipes devront avoir participé à des groupes semblables pendant la phase des secours d'urgence. Les agents des centres agricoles fourniront une assistance technique et une formation, superviseront les activités et démontreront les technologies améliorées.

G. Justification économique

31. Le programme financera la construction de neuf navires de pêche de 25 mètres à coque en fibre de verre. Selon les paramètres de base, le taux de rendement économique (TRE) de ces navires est estimé à 41%, avec une valeur actuelle nette (VAN) de 2,28 millions de USD. Il est également prévu de financer la construction et l'exploitation de trois stations de réception du poisson et de fabriques de glace, dont le TRE est estimé à 39% avec une VAN de 2,1 millions de USD. Il sera également fourni un financement pour la construction d'un deuxième marché agricole à Malé, dont le TRE est estimé à 19% avec une VAN de 1,4 million de USD.

H. Risques

32. Comme le programme représente le prolongement de la phase de secours d'urgence financée par d'autres donateurs, il reste vulnérable aux contraintes potentielles liées aux phases de relèvement. Les retards intervenus dans la réalisation des objectifs fixés ou le fait qu'ils ne l'ont pas été pendant la phase de secours d'urgence pourront conduire à modifier à des égards importants les objectifs et les composantes du programme. La capacité du Ministère des pêcheries, de l'agriculture et des ressources marines d'exécuter des projets et programmes est limitée, ce qui explique l'investissement majeur qui est prévu dans la formation du personnel local. Il sera essentiel, pour la bonne exécution des activités sur le terrain, que le Ministère s'engage sérieusement à former le personnel en poste dans les atolls périphériques et à créer les conditions nécessaires pour que les agents en question puissent être détachés auprès des centres agricoles.

I. Impact sur l'environnement

33. Selon les informations disponibles concernant des stocks de thonine (petit thon du Pacifique), les ressources existantes de l'océan Indien peuvent supporter un effort de pêche supplémentaire. L'on s'attachera à promouvoir le traitement des déchets de poisson dans les îles où doivent être construits les nouveaux marchés ainsi qu'à surveiller l'impact des fabriques de glace sur les ressources en eau douce qui se prêtent à cette fabrication. Dans le secteur agricole, les interventions tendront à améliorer la base de ressources en utilisant des technologies appropriées afin d'accroître la production tout en protégeant l'environnement. La composante agriculture, pour l'essentiel, tendra à fournir un appui à des interventions de petite envergure dans les différentes îles. Il s'agira d'interventions extrêmement localisées et à forte intensité de main-d'œuvre tendant principalement à promouvoir la régénération et la conservation des ressources naturelles (conservation et amélioration des sols, conservation de l'eau et gestion intégrée des parasites et des nutriments). Étant donné l'envergure limitée des interventions, les activités prévues dans le secteur agricole ne devraient pas, pour la plupart, avoir un impact négatif sur l'environnement.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

34. Un accord de financement entre la République des Maldives et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera consentie aux bénéficiaires. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié sera soumis au Conseil d'administration lorsque les négociations seront achevées.

35. La République des Maldives est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

36. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

37. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République des Maldives un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million quatre cent mille droits de tirage spéciaux (1 400 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à la République des Maldives un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent quarante mille droits de tirage spéciaux (140 000 DTS), qui sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 13 juillet 2005)

1. **Fonds de contrepartie.** Pendant la période d'exécution du programme, le Gouvernement prélèvera sur ses propres ressources et pour un montant ne dépassant pas 100 000 USD des fonds de contrepartie qu'il mettra à la disposition de l'agent principal, conformément aux plans de travail et budgets annuels (PTBA) et aux procédures habituellement suivies par lui en matière d'aide au développement. À cet effet, il prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir pour chaque exercice budgétaire des crédits d'un montant égal à celui des fonds de contrepartie prévus dans les PTBA de l'année considérée, et mettra chaque année ces crédits à la disposition de l'agent principal suffisamment à l'avance pour que celui-ci puisse exécuter le programme conformément à l'Accord de financement.
2. **Remplacement du matériel de pêche et fourniture d'intrants; accord subsidiaire.** Les pêcheurs qui ont perdu leur matériel de pêche (en particulier leurs bateaux) pourront prétendre au remplacement de ce matériel dans le cadre de prêts ou de dons prévus au programme. Les bateaux seront remis aux pêcheurs concernés sur la base d'un don ou d'un achat à crédit. L'agent principal définira les conditions à remplir pour bénéficier de l'appui du programme dans ce domaine en se fondant sur les critères d'admissibilité approuvés par le FIDA. Lesdits bénéficiaires concluront avec l'agent principal un accord ("Accord de fourniture d'intrants") prévoyant l'utilisation exclusive des fonds pour le remplacement des intrants et le remboursement au Gouvernement du principal et des intérêts du crédit, conformément au calendrier défini. Avant que le Gouvernement ne passe un quelconque accord avec les bénéficiaires potentiels, le FIDA approuvera un projet d'accord type de fourniture d'intrants correspondant pour l'essentiel à celui qu'utilisera le Gouvernement et prévoyant les conditions de remboursement applicables.
3. **Assurance du personnel du programme.** Le Gouvernement assurera les cadres du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique du pays.
4. **Équité entre les sexes – exécution.** Le Gouvernement favorisera la participation pleine et entière des agricultrices à la formation, la vulgarisation et aux activités orientées vers le marché et s'efforcera, de façon générale, de promouvoir la participation des femmes dans toutes les activités du programme.
5. **Équité entre les sexes – dotation en personnel et gestion du programme.** Aucun effort ne sera négligé pour que les femmes participent sur un pied d'égalité aux activités du comité directeur. La sélection et le recrutement des cadres du programme seront opérés dans un souci de parité. Pour le recrutement du personnel du programme, toutes choses restant égales par ailleurs, la préférence sera accordée aux candidatures féminines.
6. **Suivi.** Afin d'évaluer comme il convient la mise en œuvre du programme, un système de suivi propre à ce dernier sera mis en place dans les 12 mois suivant sa date d'entrée en vigueur. Le Gouvernement veillera à ce que les critères définis et imposés par le FIDA en application de son système de gestion des résultats et de l'impact, et tels qu'ils ont été communiqués par le Fonds au Gouvernement, fassent partie intégrante du suivi du programme.

7. **Rapport d'activité.** a) Chaque partie au programme établira un rapport d'activité semestriel. Ces rapports traiteront des progrès techniques et matériels réalisés au cours de la période et comporteront les états financiers sur les dépenses pour le semestre considéré.

b) Les rapports d'activité annuels du programme, établis à partir des rapports d'activité semestriels, seront préparés, traités et finalisés de la même manière que ces derniers.

8. **Zone de priorité agricole.** Les 26 îles devant faire l'objet d'une intervention immédiate dans le cadre du programme seront sélectionnées en fonction à la fois de l'importance des dommages provoqués par le tsunami et de la vulnérabilité de la population rurale. L'agent principal sélectionnera le second groupe de 24 îles devant bénéficier ultérieurement de l'appui du programme durant la mise en œuvre de ce dernier, et en consultation avec le FIDA, selon les critères suivants: a) importance de l'agriculture; b) incidence de la pauvreté et vulnérabilité; et c) niveau d'insécurité alimentaire.

9. **Ciblage.** Dans la zone d'intervention du programme, la sélection des ménages devant participer à ce programme sera opérée dans le cadre de rapides évaluations à caractère participatif. À cet effet, les bénéficiaires devront constituer des groupes d'intérêt qui serviront de structures de base pour la fourniture des services de vulgarisation. Les groupes existants (par exemple, les comités de femmes) feront l'objet d'une évaluation de leur volonté et de leur attachement à participer aux activités du programme.

10. **Suspension.** Outre les événements précisés à la section 12.01 des conditions générales applicables, le FIDA:

a) peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt et/ou du compte du don en cas de réalisation de l'un des événements énoncés dans le présent document ou décrits ci-après:

i) L'Accord de fourniture d'intrants, pour l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, suspension, révocation, amendement ou autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, et ce dernier a établi que cette dérogation, suspension, révocation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles négatives sur les activités de remplacement du matériel de pêche et de fourniture d'intrants, telles que décrites au paragraphe 6 du Schedule 3;

ii) Le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à propos de l'exécution du programme, et le Gouvernement n'a pas mené à ce sujet une enquête complète et rapide dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA; ou, sur la base des conclusions de ladite enquête et de toute autre information dont il dispose, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, détermine que de telles pratiques se sont produites et que le Gouvernement n'a pas adopté en temps voulu les mesures appropriées pour y remédier dans des conditions jugées satisfaisantes par le Fonds.

b) Le FIDA suspendra, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt et/ou du compte du don si le rapport d'audit demandé dans l'accord de financement n'a pas été dûment établi dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable précisée dans cet accord.

11. **Conditions d'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement:

- a) le responsable du programme a été dûment nommé par l'agent principal et approuvé par le FIDA;
- b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le compte du don;
- c) le Gouvernement a dûment créé le comité directeur et l'unité de mise en œuvre du programme;
- d) l'accord de financement a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- e) un avis favorable acceptable par le FIDA tant en la forme que sur le fond a été délivré par le procureur général ou tout autre conseiller juridique approuvé par le FIDA et remis à celui-ci par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

MALDIVES

Land area (km² thousand) 2002 1/	300	GNI per capita (USD) 2002 1/	2 170
Total population (million) 2002 1/	0.29	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	3
Population density (people per km²) 2002 1/	957	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	1
Local currency	Rufiyaa (MVR)	Exchange rate: USD 1 =	MVR 12.8
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.4	GDP (USD million) 2002 1/	626
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	29	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	n/a
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	7	1992-2002	7.2
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	58	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	69	% agriculture	n/a
Number of rural poor (million) (approximate)	n/a	% industry	n/a
Poor as % of total rural population	n/a	% manufacturing	n/a
Total labour force (million) 2002 1/	0.12	% services	n/a
Female labour force as % of total 2002 1/	44	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	24
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	125 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	29
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	3	Gross domestic savings (as % of GDP)	47
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2002 1/	90
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	25	Merchandise imports 2002 1/	392
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	30	Balance of merchandise trade	-302
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	7 a/	before official transfers 2002 1/	-54
Physicians (per thousand people)	n/a	after official transfers 2002 1/	-44
Population using improved water sources (%) 2000 3/	100	Foreign direct investment, net 2002 1/	12
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	56	Overall budget balance (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-7
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	41
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	23	Total external debt (USD million) 2002 1/	270
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	n/a	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	34
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	149	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	5
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	1 000	Lending interest rate (%) 2002 1/	14
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	8
Arable land as % of land area 2002 1/	13 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	3 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	n/a		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2004

2/ United Nations Development Programme (UNDP), *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN MALDIVES

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Second Fisheries Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	09 Dec 82	27 Jul 83	30 Jun 91	L - I - 112 - MS	SDR	1 900 000	90%
Atolls Credit and Development Banking Project	IFAD	UNOPS	HC	6 Dec 89	04 Oct 90	31 Dec 96	L - I - 249 - MS	SDR	2 350 000	96%
Southern Atolls Development Project	IFAD	UNOPS	HC	13 Sep 95	10 Jun 96	30 Jun 04	L - I - 383 - MV	SDR	1 900 000	90%

LOGICAL FRAMEWORK

Goal of Programme	Objectively Verifiable Indicators	Sources of Verification	Assumptions/Risks
Contribute to the restoration of agricultural GDP to levels reached previous to the occurrence of the tsunami and return to stable and long-term growth, while improving the livelihood of affected people and reducing their vulnerability to natural disasters	<ul style="list-style-type: none"> - Increased GDP of the agricultural sector - Increased household income and assets in the target area - Reduced vulnerability of the affected people in the target area 	<ul style="list-style-type: none"> - Official Government statistics - Base line and regular monitoring surveys - Livelihood, nutrition and employment surveys carried out by relevant line ministries 	<ul style="list-style-type: none"> - Regular surveys must be carried out by the Government and PIU - Lack of implementation capability by the MFAMR may render the programme inefficient

3

Objectives of Programme	Objectively Verifiable Indicators	Sources of Verification	Assumptions/Risks
<ul style="list-style-type: none"> - Contribute to the improvement of operating conditions of the fishing fleets and increase the quality of the catches - Contribute to the recovery and improvement of agricultural production in the islands affected by the tsunami 	<ul style="list-style-type: none"> - Increase household income of fisher folk and farmers in the target area - Fresh food market installed in Male with increased traded volumes of agricultural products - Improved fish markets installed and functional in selected islands 	<ul style="list-style-type: none"> - Regular monitoring surveys conducted by the MFAMR and PIU - Market reports - Programme supervision reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Regular surveys must be carried out by the MFAMR and PIU - Relevant staff must be seconded to the programme and trained - Beneficiaries and staff must be willing to participate in the programme

Programme Outputs	Objectively Verifiable Indicators	Sources of Verification	Assumptions/Risks
Component 1. Recovery and sustainable development of the fisheries sector			
- Replacement of fishing vessels	- Nine fishing vessels replaced	- Boat registry at MFAMR	- Boat yard can not handle the demand for boat construction
- Establishment of fish markets	- Market infrastructure constructed in four selected islands	- Monitoring surveys, progress reports and supervision missions	- Land available at selected islands and beneficiaries willing to participate and contribute labour
- Establishment of ice plants	- Ice plant infrastructure constructed in three selected islands	- Monitoring surveys, progress reports and supervision missions	- Beneficiaries are interested and willing to participate - Fresh water sources are available - Sufficient electric power is available
- Establishment of cold storage facilities	- Cold storage infrastructure constructed in eight selected islands	- Monitoring surveys, progress reports and supervision missions	- Beneficiaries are interested and willing to participate - Sufficient electric power is available
- Training and extension activities in fisheries	- Five staff of MFAMR and approximately 3,000 beneficiaries trained in selected fields of fisheries	- Monitoring surveys, progress reports and supervision missions	- Regional training institutions and resource persons are available for delivery of specialized training in fisheries - Staff and beneficiaries are willing to participate

Programme Outputs	Objectively Verifiable Indicators	Sources of Verification	Assumptions/Risks
<p>Component 2. Recovery and sustainable development of the agricultural sector</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction of fresh food market facility in Male - Strengthening the capacity of the Agricultural Centres 	<ul style="list-style-type: none"> - Fresh food market infrastructure facility constructed according to specifications - Ten staff and approximately 10,000 beneficiaries trained in selected fields of agriculture in both Centres and target islands - Quantity and quality of applied research improved - Improved extension messages effectively delivered to farmers of the target area 	<ul style="list-style-type: none"> - MFAMR and PIU regular surveys and reports - MFAMR and PIU regular surveys and reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Land available - Suitable contractors identified - Beneficiaries and costumers are willing to use the new structure - Relevant regional training institutions and resource persons available for delivery of specialized training in selected fields of agriculture - Staff and beneficiaries are willing to participate

Programme Outputs	Objectively Verifiable Indicators	Sources of Verification	Assumptions/Risks
<p>Component 3. Policy support to the Ministry of Fisheries, Agriculture and Marine Resources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevant fisheries and agricultural policies enhanced 	<ul style="list-style-type: none"> - Relevant staff trained in priority subjects - Relevant studies commissioned and delivered - Regional consultancies contracted - National seminars delivered 	<ul style="list-style-type: none"> - MFAMR and PIU assessment and monitoring reports - Programme supervision mission reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Relevant staff available for training - Relevant institutions and resource persons identified for delivery of training, studies and consultancies

Programme Outputs	Objectively Verifiable Indicators	Sources of Verification	Assumptions/Risks
<p>Component 4. Programme coordination, management and implementation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsive, results oriented, flexible and efficient programme coordination and management 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme performance indicators - Establishment of relevant programme coordination mechanism 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme supervision mission reports - Mid-term programme review - MFAMR assessment reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Sustained commitment to the programme by MFAMR, line ministries and other local institutions

POST-TSUNAMI AGRICULTURAL AND FISHERIES REHABILITATION PROGRAMME

Explanatory Note on USD 200 000 IFAD Grant

Activities to be financed by IFAD Grant

1. As indicated in the President's Report (para 20), the USD 200 000 grant will be provided to the Ministry of Fisheries, Agriculture and Marine Resources for **Policy Support, Capacity-Building and Technical Assistance** to enable it to deal with policy issues relating to fisheries and agriculture, including those that have arisen following the tsunami disaster.
Specific Areas of Support:
2. The grant will be used for strengthening the capacity of the MFAMR by means of senior staff training, overseas tours, national workshops and seminars, consultancies, and for studies and technical assistance (Component 3).
3. Critical policy issues for which capacity strengthening is required:
 - (a) development of legal instruments for regulation of the fisheries industry;
 - (b) enforcement of the newly revised Fisheries Law and other regulatory instruments;
 - (c) plan of action to develop fishery industry organizations at national, atoll and island levels;
 - (d) Development Master Plan for agriculture.

Expected Benefits

1. Increased capacity of MFAMR staff is expected to contribute to:
 - (a) good governance through a comprehensive regulatory framework, which will define the rights and obligations of commercial stakeholders, as well as define procedures for licensing, controlling and determining royalties;
 - (b) diversification of capture fisheries away from coastal fishing in order to conserve resources, and emphasis on ensuring the development of artisanal, semi-industrial and industrial capture fisheries in a manner that will benefit the poor fisher-folk through job creation;
 - (c) a participatory fisheries industry to ensure the sustainable growth and progress of the sector;
 - (d) a framework for realization of the agricultural potential of the country through improved access to credit, sustainable use of uninhabited islands, improved research and extension services, and development of a logistics network and markets for agricultural products.